



COMMUNE DE MEYRARGUES

ARRÊTE DU MAIRE N°A2025-17P  
en date du 14 Janvier 2025

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
DEVANT LE N°421 CHEMIN DE LA PETITE BASTIDE  
A PARTIR DU 19 MARS 2025 JUSQU'AU 20 MARS 2025 INCLUS  
ENTREPRISE PAPA OURS**

FR/GM/MB

Le Maire de la Ville de Meyrargues,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles L.2212-1 et L.2213-1 à L.2213-6,  
Vu le Code de la Route, et notamment son article L.411-1 à L.411-7.  
VU la requête **en date 13 Janvier 2025** de l'entreprise «**PAPA OURS ELAGAGE**» représentée par Monsieur MINASSIAN Lionel (4Bis Rue du Coteau – 13770 VENELLES), pour des travaux de remplacement de quatre robinets, le long de la clôture du N°421 Chemin de la Petite Bastide (13650 MEYRARGUES),

--- o O o ---

Considérant qu'en raison des travaux de remplacement de quatre robinets, le long de la clôture du N°421 Chemin de la Petite Bastide (13650 MEYRARGUES) il importe de prendre des mesures pour assurer la circulation.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : En raison des travaux de remplacement de quatre robinets, le long de la clôture du N°421 Chemin de la Petite Bastide (13650 MEYRARGUES), par l'entreprise PAPA OURS ELAGAGE, représentée par Monsieur Lionel MINASSIAN, responsable, (4Bis Rue du Coteau – 13770 VENELLES), la circulation sera alternée, avec mise en place d'une signalisation réglementaire, «**alternat manuel**», **du Mercredi 19 Mars 2025 jusqu'au Jeudi 20 Mars 2025 inclus.**

**Article 2** : Le stationnement sera interdit devant l'emplacement des travaux.

**Article 3** : Les services de police pourront être amenés à prendre toutes les dispositions utiles pour assurer la sécurité publique.

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire de Meyrargues et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.

**Article 5** : Le présent arrêté entre en vigueur à compter de l'accomplissement des formalités légales et réglementaires requises pour le rendre exécutoire.

Monsieur le directeur général des services de la Commune et Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de la Gendarmerie de Peyrolles-en-Provence, sont chargés en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation est notifiée à l'entreprise «PAPA OURS ELAGAGE», représentée par Monsieur Lionel MINASSIAN, entrepreneur.



Le Maire,

Fabrice POUSSARDIN.

Publié sur le site internet de la commune

(<https://www.meyrargues.fr/rechercher-un-arrete/>) le :

15/1/25

L'Adjoint aux Travaux,

Gérard MORFIN.